

**MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE ANNUELLE**

**ANNEE 2020**

**Place :**

Nom et Prénom :

Adresse principale :

Code postal / Ville :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse e-mail :

Je m'engage à mettre mon emplacement à disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, gestionnaire du Port de Plaisance de l'Île d'Yeu, pour les périodes suivantes :

Date de début	Date de fin

**Extrait de l'article 4 : location annuelle**

Le locataire d'un poste d'amarrage peut mettre son anneau à disposition d'un autre plaisancier, sans que ce prêt ne puisse durer plus d'un mois. Dans ce cas, le bureau en sera averti soit verbalement, soit écrit.

Un poste d'amarrage qui se trouvait disponible pour une durée supérieure à un mois sera remis à la disposition du Concessionnaire qui dans la mesure du possible, le louera et en ristournera le montant du loyer, moins une retenue de 50% destinées à couvrir les frais de gestion.

Fait à le

*Signature*